



Rapport annuel

30 décembre 2022

ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE

SOCIETE DE GESTION

Eres Gestion – 115 rue Réaumur - 75002 Paris

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

CACEIS BANK France – 1-3, place Valhubert – 75206 Paris Cedex 13

GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

CACEIS FUND ADMINISTRATION - 1-3, place Valhubert – 75206 Paris Cedex 13

I. Rapport de gestion	3
1. Caractéristiques générales du fonds	3
2. Rapport d'activité	6
3. Politique d'investissement	8
4. Informations réglementaires	10
5. Présentation des changements intervenus au cours de l'exercice	12
II. Inventaire	13
III. Rapport du Commissaire aux comptes	15
IV. Comptes annuels	20

I. Rapport de gestion

1. Caractéristiques générales du fonds

Type de produit :

FCPE

Nature juridique :

Fonds individualisé de groupe régi par les dispositions de l'article 214-165 du Code Monétaire et Financier.

Classification AMF :

Sans classification

Affectation des sommes distribuables :

Capitalisation

Objectif de gestion :

Indicateur de référence :

€STR : L'euro short-term rate (€STR) reflète le taux d'emprunt au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone euro. L'€STR est publié chaque jour ouvré de marché (Target 2) par la BCE et se base sur les échanges du jour précédent. Des informations complémentaires sur l'indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Le MSCI AC WORLD libellé en Euro est un indice qui mesure la performance des marchés actions des pays développés et émergents. Il est calculé en dollars et converti en euros. Il est calculé dividendes réinvestis.

L'indice CAC 40 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 40 actions représentatives du marché français. Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur capitalisation et leur liquidité. L'Indice CAC 40 est calculé et publié par Euronext Paris S.A. L'indice de référence est calculé coupons réinvestis.

Conformément à la réglementation, MSCI Limited et Euronext Paris, les fournisseurs d'indices de l'indicateur de référence sont inscrits sur le registre des administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. L'administrateur de l'indice de référence €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA. Pour toute information sur l'indice MSCI AC WORLD, veuillez-vous référer au site internet du fournisseur : www.msci.com. Pour toute information sur l'indice CAC 40 veuillez-vous référer au site internet du fournisseur : www.euronext.com.

La société de gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si l'un ou plusieurs des indices composant cet indicateur de référence subissaient des modifications substantielles ou cessaient d'être fournis.

Stratégie d'investissement :

Les investissements sont réalisés dans des OPCVM (de 90% à 100%) et /ou FIVG (jusqu'à 10% maximum) dont 50% minimum d'OPC de AMIRAL GESTION.

A ce titre le fonds pourra détenir jusqu'à 80% maximum de son actif du compartiment SEXTANT GRAND LARGE de la SICAV SEXTANT de AMIRAL GESTION dont la gestion s'effectue à la seule discrétion du gérant. L'allocation d'actif dépend exclusivement des opportunités d'investissement, notamment en actions, qui se présentent au cas par cas aux gérants et non de considérations macroéconomiques. Le compartiment pourra investir entre 0 à 100% de son actif net dans des actions hors zone euro et hors OCDE, y compris sur des marchés émergents jusqu'à 25% de son actif net. Il est aussi exposé entre 0 et 100% de son actif net dans une sélection de titres de créances, instruments du marché monétaire et titres obligataires quelles qu'en soient la devise et la qualité de signature dont obligations spéculatives considérées comme à « haut rendement » dans la limite de 50% de l'actif net.

La réalisation de l'objectif de gestion de SEXTANT GRAND LARGE s'appuie, en matière d'actions (et pour partie en matière d'obligations convertibles), sur une sélection rigoureuse des titres, obtenue après une analyse fondamentale interne à la société de gestion dont les principaux critères sont : • la qualité du management de l'entreprise • la qualité de sa structure financière • la visibilité des résultats futurs de la société • les

perspectives de croissance du métier • la politique de l'entreprise menée vis-à-vis de ses actionnaires minoritaires (transparence de l'information, distribution de dividendes...) • dans une moindre mesure l'aspect spéculatif de la valeur lié à une situation spéciale (OPA, OPE, OPRA, OPRO et leurs équivalents dans les pays concernés). L'équipe de gestion s'attache dans la mesure du possible à une rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit ou est susceptible d'investir. Les décisions d'investissement dépendent ensuite essentiellement de l'existence d'une « marge de sécurité » constituée par la différence entre la valeur vénale de la société appréciée par les gérants et sa valeur de marché (capitalisation boursière). Il est en ce sens possible de parler de « value investing ». Les lignes sont constituées avec un objectif de conservation à long terme (supérieur à deux ans). La part de l'actif qui n'a pas été investi en actions, faute d'opportunités présentant une marge de sécurité suffisante, est placée en produits de taux, monétaires ou obligataires.

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

Les investissements du FCPE sont réalisés uniquement via des OPC de toutes classes d'actifs. Ces investissements et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marchés, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion.

Le processus de gestion du FCPE repose sur une sélection d'OPC dont la combinaison est issue de la grille d'allocation définie par la société de gestion et qui précise le pourcentage investi dans chaque OPC.

Un comité de gestion se réunit régulièrement pour examiner la grille d'allocation des différents OPC sous-jacents et le cas échéant pour la faire évoluer dans les limites d'exposition du FCPE indiquées ci-dessous.

La stratégie de gestion du FCPE ne prend pas en compte les critères extra financiers. Ainsi, le FCPE ne promeut pas de caractéristique environnementale et/ou sociale, ni ne poursuit d'objectif spécifique de durabilité. A ce titre, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités du FCPE.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activité économique durable sur le plan environnemental.

Fourchettes d'exposition

du FCPE via les OPC qu'il détient et par rapport à son actif net :

Exposition	Min	Max
Obligations	0%	100%
Dont obligations spéculatives	0%	50%
Actions de toutes zones géographiques et de toutes capitalisations	0%	100%
Marchés émergents	0%	50%
Change hors Union Européenne	0%	100%
Fourchette de sensibilité obligataire	-7	+7

Durée minimale de placement recommandée

Supérieure à 5 ans .

Cette durée ne tient pas compte du délai de blocage de vos avoirs, propre aux plans d'épargne salariale, sauf cas de déblocage anticipé prévu par le code du travail.

Profil des risques

L'investisseur est exposé, indirectement à travers les instruments financiers sélectionnés par la société de gestion et/ou directement aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le FCPE présente une exposition aux risques suivants, au travers des fonds qu'il détient :

Risque de perte en capital : Les investisseurs supportent un risque de perte en capital lié à la nature des placements réalisés par le Fonds. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire privilégié par le gérant repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque pour que le Fonds ne soit pas investi à tout moment dans les OPC les plus performants.

Risque actions : Le FCPE pourra détenir des OPC investi en actions. Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale et des résultats des entreprises. En conséquence, il supporte un risque lié à la fluctuation à la baisse de ces actifs entraînant une baisse de sa valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en actions de petite capitalisation : Sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Impact des techniques telles que des produits dérivés : Les OPC sélectionnés dans le FCPE peuvent investir sur des instruments financiers à terme (actions, taux, devises, crédit) ferme et conditionnel et des swaps (contract for différence, dynamic portfolio swap) en vue d'exposer et/ou couvrir leur portefeuille. L'utilisation de ses produits dérivés pourra affecter la valeur liquidative des OPC sélectionnés.

Risque de taux : Il s'agit du risque de baisse du marché obligataire découlant des variations de taux d'intérêts. La hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur liquidative des fonds sélectionnés et par conséquent de votre FCPE.

Risque de crédit : Le FCPE peut détenir des OPC investis dans des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

Risque marché émergents : Les risques de marché et de crédit sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché à la baisse peuvent être plus forts et plus rapide que sur les grandes places internationales.

Risque de change : Certains instruments financiers employés dans les OPC sélectionnés peuvent être cotés dans une devise autre que l'euro. A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les fonds sous-jacents sont soumis à un risque de change. La baisse d'une devise par rapport à l'Euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Les OPC sélectionnés peuvent avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPC à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordée à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Risque de liquidité : Les OPC sélectionnés dans le fonds peuvent investir sur des marchés qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

2. Rapport d'activité

Contexte économique et financier

Une année 2022 éprouvante pour les investisseurs

A chaque année son lot de surprises, 2022 aura été marquée cette fois par le déclenchement d'une nouvelle guerre sur le continent européen, avec l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes le 24 février. Malgré un soutien économique et militaire des européens et américains en faveur de l'Ukraine et la mise en place de sanctions d'une ampleur inédite contre la Russie, aucun accord de paix n'aura été trouvé au cours de l'année. Ce conflit a mis en lumière la forte bipolarisation du monde, avec d'un côté le bloc occidental aux soutiens des démocraties, et de l'autre côté, des régimes autoritaires qui se tiennent à l'écart du conflit.

Explosion de l'inflation

La réouverture des économies post-covid avait déjà entraîné des premiers signaux de tension sur les prix des matières premières. Le conflit ukrainien et la politique 0 Covid en Chine auront fait flamber les prix de l'énergie et de l'ensemble des matières premières et agricoles au cours du premier semestre. Face à l'augmentation des coûts de production, les entreprises ont répercuté la hausse sur les prix des biens à la consommation et des services. Les chiffres d'inflation se sont emballés de part et d'autre de l'Atlantique. Plus dépendante énergétiquement, la zone euro, a ainsi connu une inflation à plus de 10% au cours de l'année, une première depuis la mise en place de l'euro ! Même son de cloche aux Etats-Unis, où les prix ont tutoyé les 10% de progression sur un an.

Changement de ton des banques centrales, fin de l'argent gratuit : un vent de face pour les marchés

Afin de lutter contre une inflation galopante (et jugée transitoire en 2021), les banques centrales ont durci le ton, procédant à de multiples hausses de taux tout au long de l'année, parfois de forte ampleur et en prenant les investisseurs à contre-pied. La sanction a été immédiate pour les marchés financiers, avec une chute historique des marchés obligataires et une correction significative des marchés actions.

Eclatement de la bulle technologique et des secteurs controversés qui profitent du contexte

Les perdants

Les fleurons de la technologie américaine ont été malmenés au cours de l'année, accusant de lourdes pertes : Meta (ex-Facebook) -64%, Tesla -61%, Netflix -51%, Amazon -50% et dans une moindre mesure Microsoft -28% et Apple -26%. La chute a été encore plus rude pour d'autres sociétés du secteur, non rentables, dont les espérances de forte croissance future avaient propulsé les valorisations à des niveaux élevés ces dernières années. La hausse des taux vient changer la donne : ces entreprises qui financent leur croissance par de l'endettement vont se heurter à des coûts de refinancement élevés voire des refus de financement.

Euphorie terminée également sur le marché des cryptomonnaies, entaché de plusieurs scandales au cours de l'année, et rappelant la nécessité de régulation pour éviter les dérives.

Les gagnants

Dans une ère où la finance se veut de plus en plus responsable, que ce soit par l'intégration de critères extra-financiers dans la sélection des entreprises, par la progression du nombre de fonds labellisés (Label ISR, label vert Greenfin...), où par la mise en place de réglementation imposant plus de transparence sur les investissements durables, 2022 aura fait la part belle aux secteurs pour lesquels on s'y attendait le moins : le pétrole et gaz, l'armement et l'industrie du tabac ! Les grandes compagnies pétrolières ont réalisé des profits record profitant du contexte énergétique et géopolitique. TotalEnergies (4^{ème} pondération du CAC 40) a ainsi vu son cours grimper de près de 40% sur l'année, Shell et British Petroleum, cotées sur le marché londonien, ont bondi de près de 50%, et Exxon Mobil réalise un gain de 87% aux Etats-Unis. Sur les vingt plus fortes progressions du S&P 500 (indice boursier américain), quinze sont des entreprises évoluant dans le secteur pétrole et gaz. Pour les gérants actifs et de convictions, l'absence ou la sous-pondération de cette thématique dans les portefeuilles expliquent en grande partie les écarts observés par rapport aux indices boursiers.

L'autre gagnant de l'année est le billet vert. L'année aura été marquée par une forte appréciation du dollar contre l'ensemble des autres devises. Après être revenue à parité avec l'euro au cours de l'année, la paire euro/dollar termine l'année à 1,06 soit une hausse de 6% du dollar.

Du côté des matières premières, après un premier semestre marqué par une flambée de l'ensemble des cours, les prix sont nettement redescendus en deuxième partie de l'année, sur fond de ralentissement de l'économie mondiale et craintes de récession. Le pétrole termine toutefois l'année en hausse de plus de 10%, à 85,91 dollars le baril.

Evolution des principaux indices

Indices	2022	2021	2020	2019	2018
Bloomberg Global Aggregate TR Hdg EUR	-13,27	-2,23	4,24	5,10	-1,04
Dow Jones Moyenne Industrielle RT Amér	-6,86	20,95	9,72	25,34	-3,48
Euribor 3 Month EUR	0,34	-0,55	-0,43	-0,36	-0,37
Euro Short Term Rate	-0,01	-0,57	-0,55		
EURO STOXX 50 NR EUR	-9,49	23,34	-3,21	28,20	-12,03
Euronext Paris CAC 40 NR EUR	-7,37	31,08	-5,57	29,24	-8,88
Euronext Paris CAC All Tradable NR EUR	-8,36	28,30	-4,89	27,84	-10,03
Euronext Paris CAC Mid&Small NR EUR	-11,97	18,58	-0,13	21,27	-20,22
Euronext Paris CAC PME NR EUR	-38,22	1,78	11,21	23,41	-26,78
FTSE 100 TR GBP	4,70	18,44	-11,55	17,32	-8,73
Hang Seng China Eq A	-27,75	-15,96	47,94	30,94	-16,93
ICE BofA Euro High Yield TR EUR	-11,47	3,35	2,76	11,29	-3,63
JPM EMU 1-3 Yr TR EUR	-4,28	-0,72	0,08	0,34	-0,12
JPM EMU 3-5 TR EUR	-9,91	-1,21	1,35	1,96	-0,05
JPM EMU 5-7 TR EUR	-14,32	-1,84	2,93	4,34	0,46
JPM EMU 7-10 TR EUR	-19,39	-2,98	4,52	6,84	1,42
MSCI ACWI NR EUR	-13,01	27,54	6,65	28,93	-4,85
MSCI EM NR EUR	-14,85	4,86	8,54	20,61	-10,27
MSCI Europe Small Cap NR EUR	-22,50	23,82	4,58	31,44	-15,86
MSCI World NR EUR	-12,78	31,07	6,33	30,02	-4,11
NASDAQ 100 TR USD	-32,38	27,51	48,88	39,46	0,04
Nikkei 225 Average NR JPY	-7,75	6,31	17,80	20,20	-10,66
S&P 500 NR USD	-18,51	28,16	17,75	30,70	-4,94
STOXX Europe 600 NR EUR	-10,64	24,91	-1,99	26,82	-10,77

Perspectives 2023

Si un bon bout de chemin semble avoir été effectué du côté des banques centrales, le resserrement monétaire ne semble pas encore terminé. L'inflation devrait toutefois décélérer, sous l'effet notamment d'effet de base moins important (prix élevés sur 2022), et d'une activité qui pourrait marquer le pas au cours du premier semestre.

Normalisation des valorisations sur les marchés actions, retour à des rendements attractifs sur les marchés obligataires, l'année 2023 démarrera sur des niveaux de valorisation plus confortables. Après une année noire en 2022.

Les incertitudes restent nombreuses : impact de la hausse de taux sur les entreprises et les ménages, craintes sur le marché immobilier, conflit en Ukraine, inflation. Les politiques monétaires des banques centrales seront scrutées de près et les décisions prises déterminantes pour rassurer ou au contraire stresser les marchés.

3. Politique d'investissement

Point sur l'année écoulée :

Au mois de septembre, dans une logique de renforcement de la poche actions européennes, le fonds Sextant Europe, dont la gestion a été reprise en début d'année par le gérant de Sextant PME, est renforcé. Le fonds est investi en actions de sociétés européennes et répond aux exigences d'éligibilité au PEA.

En contrepartie, le fonds flexible Sextant Grand Large qui a beaucoup souffert durant la chute des marchés et qui a peiné à rattraper sa perte maximale est allégé. Le fonds obligataire Sextant Bond Picking ainsi que le fonds actions internationales Sextant Autour du Monde sont également allégés.

Allocation d'actifs du fonds

Décomposition par sous-jacents

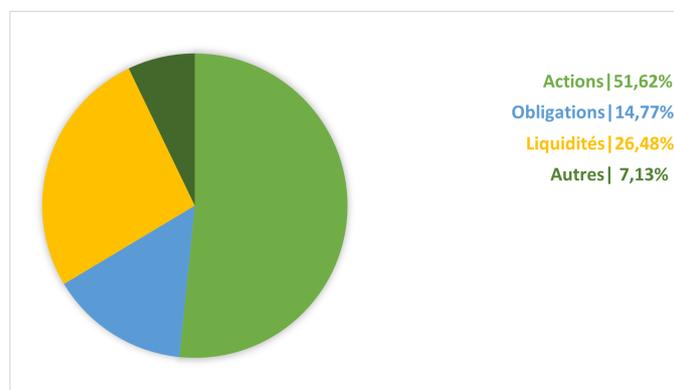
Données au 31 décembre 2022

ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE		
FR0013306404	SEXTANT GRAND LARGE (N)	51,0%
FR0011050889	SEXTANT EUROPE (I)	30,0%
FR0013202132	SEXTANT BOND PICKING (A)	10,0%
FR0011171263	SEXTANT AUTOUR DU MONDE (I)	9,0%
		100%

La grille d'allocation définie en comité de gestion n'a pas été modifiée au cours de l'exercice et a été appliquée à chaque mouvement au passif.

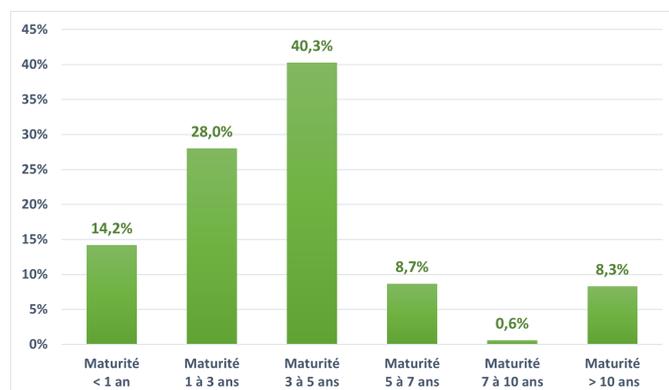
Décomposition par type d'actifs

Source : Dernières données Morningstar disponibles



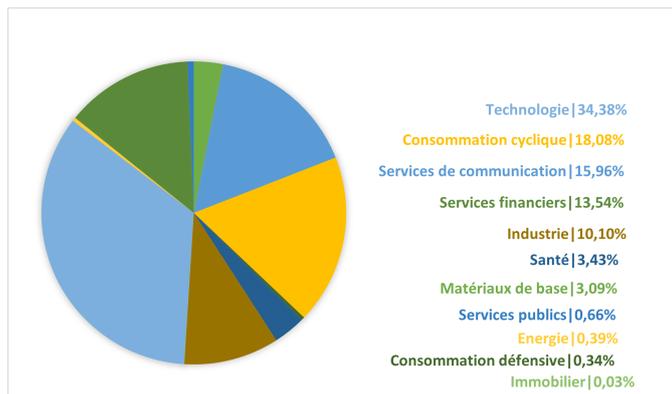
Décomposition par maturité de taux (poche Obligataire)

Source : Dernières données Morningstar disponibles



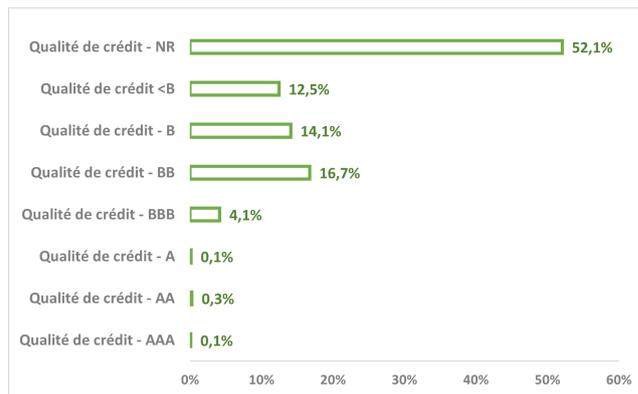
Décomposition par secteur

Source : Dernières données Morningstar disponibles



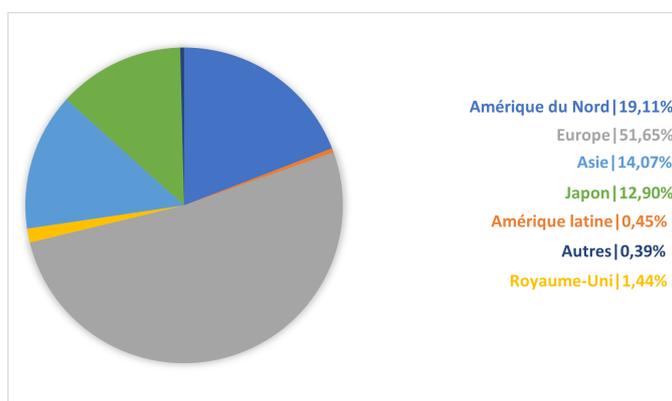
Décomposition par qualité de crédit/notation

Source : Dernières données Morningstar disponibles



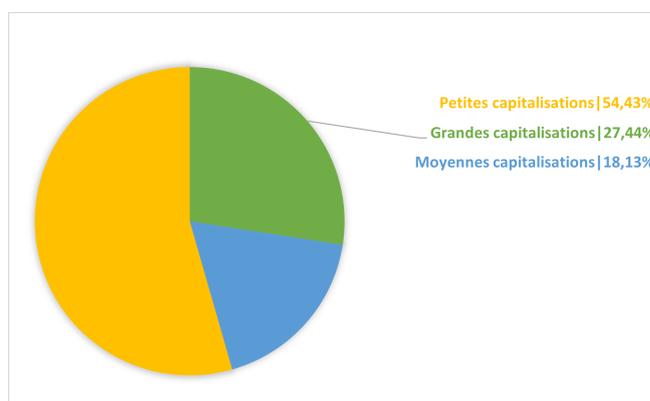
Décomposition par zone géographique

Source : Dernières données Morningstar disponibles



Décomposition par taille de capitalisation

Source : Dernières données Morningstar disponibles



Performance et statistiques du fonds au 30/12/2022

Performance du FCPE ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE depuis le 31/12/2021

	Performances 2022	Indicateur de référence ¹
FCPE		
Part H	-13.21 %	-4.68 %
Part M	-13.90 %	-4.68 %
Part P	-14.73 %	-4.68 %

(1) 50% €STR + 25% MSCI ACWI + 25% CAC 40

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures de l'OPC.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Tableau récapitulatif des frais facturés à l'OPC

Frais de fonctionnement et de gestion maximum Part P	2.00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0.97%
• Coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement*	1.04%
• Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	-0.07%
Autres frais facturés à l'OPC	
• Commissions de surperformance	0.00%
• Commissions de mouvement	0.00%
• Commissions de souscription indirectes acquises aux OPC	
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	2.97%
Frais de fonctionnement et de gestion maximum Part M	1.00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0.97%
• Coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement*	1.04%
• Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	-0.07%
Autres frais facturés à l'OPC	
• Commissions de surperformance	0.00%
• Commissions de mouvement	0.00%
• Commissions de souscription indirectes acquises aux OPC	
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	1.98%
Frais de fonctionnement et de gestion maximum Part H	0.20%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0.97%
• Coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement*	1.04%
• Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	-0.07%
Autres frais facturés à l'OPC	
• Commissions de surperformance	0.00%
• Commissions de mouvement	0.00%
• Commissions de souscription indirectes acquises aux OPC	
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	1.18%

* Le coût lié à l'achat d'autres OPC tient compte des commissions de mouvement indirectes qui ne sont pas mentionnées dans le règlement du FCPE.

Montant des honoraires du Commissaire aux Comptes : 2529,60€

Placements collectifs détenus en portefeuille qui sont émis par ERES Gestion ou une entité de son groupe : information disponible dans les comptes annuels rubrique « Autres informations » et « instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe ».

4. Informations règlementaires**Calcul du risque global :****- Méthode de calcul de l'engagement**

La méthode de calcul du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF. Le fonds est engagé à 100% de son actif par défaut.

- Calcul de l'effet de levier

100% par défaut selon la méthode brute et de l'engagement.

- Swing Pricing

La SGP n'a pas utilisé de swing pricing au cours de l'exercice.

Gestion des risques :

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Modalité de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :

Les critères ESG font partie des critères retenus par Eres Gestion pour sélectionner les sociétés de gestion des fonds sous-jacents sans être discriminante. L'analyse porte notamment sur les points suivants :

- L'adhésion au PRI, c'est-à-dire la prise en compte simultanée des critères ESG dans la politique de gestion ;
- Les fonds labellisés ISR dans la gamme ;
- L'organisation interne pour le suivi extra financier des valeurs ou les valeurs exclues et notamment les entreprises de fabrication de bombes à sous-munitions et les mines antipersonnel ;
- La qualité de l'information sur la prise en compte des critères ESG (internet, reporting, rapport annuel...);
- La stratégie et les perspectives : Nous considérons comme ISR les fonds labellisés par un organisme tiers comme Novethi cet adhérent au code de transparence AFG ou équivalent. Les fonds nourriciers de fonds ISR sont considérés comme eux-mêmes ISR. Nous privilégions les fonds de sociétés de gestion prenant en compte les critères ESG.

Parmi les principales sociétés de gestion sélectionnées, la plupart sont signataires de la charte PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) des Nations Unies. Nous n'excluons pas les gérants qui auraient une démarche ESG moins développée ou inexistante.

Les modalités détaillées de prise en compte des critères ESG sont disponibles sur notre site internet <http://www.eres-gestion.com>.

Règlement SFDR et Taxonomie :

Le fonds ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques. Le fonds est classé article 6.

Procédures de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :

Conformément à l'article 314-75-1 du Règlement général de l'AMF, la politique de sélection des intermédiaires a été établie par Eres Gestion en tenant compte des spécificités du programme d'activité de la société et figure sur le site internet <http://www.eres-gestion.com>.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation :

Ce FCPE étant investi exclusivement en OPC, les dispositions de l'article 319-18 du règlement Général AMF ne trouvent pas à s'appliquer.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.eres-gestion.com et/ou auprès de Eres Gestion, 115 rue Réaumur, 75002 Paris.

Rémunération des distributeurs tiers :

Les frais et commissions facturés à l'OPC servent également à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts par des distributeurs Tiers au groupe Eres, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

La rémunération d'un Tiers Distributeur quand il existe correspond :

- aux commissions maximum de souscription de l'OPC minoré le cas échéant d'un incompressible ne pouvant excéder 0,5%;
- à une quote-part des frais de gestion comprise entre 35% et 50%.

Politique de vote de la société de gestion (hors titres de l'entreprise) :

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote (politique d'engagement actionnarial) et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds.

Les principes de la politique de vote de Eres gestion sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

Règlement SFTR (Securities Financing Transaction Regulation) :

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Politique de rémunération :

Eres Gestion inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes du groupe Eres tout en respectant les exigences réglementaires. Le groupe a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à Eres Gestion. Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus opérationnel

Le comité des rémunérations procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale, élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité. Concernant Eres Gestion, les rémunérations sont basées sur un critère majeur : la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Eres Gestion <http://www.eres-gestion.com>.

B. Personnel identifié

Eres Gestion a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs, afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations, afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le président et l'ensemble des membres de la direction générale
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective : les gérants et analystes.

C. Rémunérations

Concernant l'ensemble des collaborateurs du Groupe, la politique de rémunération se construit autour :

- de rémunérations fixes ;
- de rémunérations variables individuelles nulles à faibles ;
- de rémunérations variables collectives (intéressement, participation, PEE, PERCO) négociées au niveau du groupe ERES.
- La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 25 collaborateurs présents sur l'exercice 2022 s'est élevé à 1 317 339 € dont 54 000 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent à 551 831€.

Conformément à l'article 22 de la directive AIFM, les informations sur les rémunérations figurent au rapport de gestion de la société de gestion dont un extrait peut être communiqué sur simple demande.

5. Présentation des changements intervenus au cours de l'exercice

- 01/01/2022 : Modification de l'indicateur de référence : remplacement de la composante EONIA capitalisé par €STR capitalisé

II. Inventaire

CACEIS

Batch Report le 03/01/23 11:23:25

PAGE 1 / 2

Inventaire sur historique de valorisation (HSINV)

Stock : Stock adm principal au 30/12/22

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 448089 ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifié, trame : NPC - TYPE D'INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<----- PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL	P R C T ACT NET
-------------	------------------------------	-------------------------------	------------	-------------------------------------	--------------	-----------------	--------	-----------------------------	--	-------------------	-----------------------------	--------------------

III - Titres d'OPCVM

OPCVM européens coordonnés et assimilables

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FR0011050889	SEXTANT TECH I	28.513	P EUR	96469.9211	M 30/12/22	75974.29	5	2,750,646.86	2,166,254.93	0.00	-584,391.93	29.39	
FR0011171263	SEXT AUTOUR MONDE I	277.737	P EUR	2418.1951	M 30/12/22	2508.67	5	671,622.26	696,750.48	0.00	25,128.22	9.45	
FR0013202132	SEXTANT BD PICKING A	6,830.863	P EUR	112.5103	M 30/12/22	105.81	5	768,542.33	722,773.61	0.00	-45,768.72	9.81	
FR0013306404	SEXTANT GD LARGE N	8,385.757	P EUR	448.4405	M 30/12/22	450.23	5	3,760,513.44	3,775,519.37	0.00	15,005.93	51.23	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO													
								CUMUL (EUR)	7,951,324.89	7,361,298.39	0.00	-590,026.50	99.88

VIII - TRESORERIE

Dettes et créances

Frais de gestion

FGPREUR	Frais gest. rétro.	1,317.79	EUR	1.	30/12/22	1.		1,317.79	1,317.79	0.00	0.00	0.02	
FGPVFOEUR	Frais de Gest. Fixe	-53.19	EUR	1.	30/12/22	1.		-53.19	-53.19	0.00	0.00	0.00	
FGPVFC1EUR	Frais de Gest. Fixe	-27.47	EUR	1.	30/12/22	1.		-27.47	-27.47	0.00	0.00	0.00	
FGPVFC2EUR	Frais de Gest. Fixe	-11,503.67	EUR	1.	30/12/22	1.		-11,503.67	-11,503.67	0.00	0.00	-0.16	
Frais de gestion													
								CUMUL (EUR)	-10,266.54	-10,266.54	0.00	0.00	-0.14

Disponibilités

Avoirs en france

B0C1EUR	CACEIS Bank	18,792.82	EUR	1.	30/12/22	1.		18,792.82	18,792.82	0.00	0.00	0.25
---------	-------------	-----------	-----	----	----------	----	--	-----------	-----------	------	------	------

VIII - TRESORERIE

CUMUL (EUR) 8,526.28 8,526.28 0.00 0.00 0.12

PORTEFEUILLE : ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE (448089)													
								(EUR)	7,959,851.17	7,369,824.67	0.00	-590,026.50	100.00

CACEIS

Batch Report le 03/01/23 11:23:25

PAGE 2 / 2

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock adm principal au 30/12/22

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 448089 ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifié, trame : NPC - TYPE D'INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres :		7,361,298.39								
<u>Frais de gestion du jour</u>										
Frais gest. rétro. :	-13.61	EUR								
Frais de Gest. Fixe :	1.78	EUR								
Frais de Gest. Fixe :	0.91	EUR								
Frais de Gest. Fixe :	384.22	EUR								
<u>Frais de gestion charge Entreprise</u>										
FG FIN FIX CHG ENTR :	17.81	EUR								
FG FIN FIX CHG ENTR :	0.91	EUR								
Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat	
C0 QS0009119320	ERES AMI SEXT FLEX H EUR	325,025.78	683.8526	475.28	4.410016701287			475.28	475.28	
C1 QS0009119312	ERES AMI SEXT FLEX M EUR	33,245.14	725.3329	45.83	0.451086756323			45.83	45.83	
C2 QS0009119304	ERES AMI SEXT FLEX P EUR	7,011,553.75	537,801.212	13.03	95.13889654239			13.03	13.03	
Actif net total en EUR :		7,369,824.67								
Precedente VL en date du 29/12/22 :										
C0	ERES AMI SEXT FLEX H	Prec. VL :	476.12	(EUR)	Variation :	-0.176%				
C1	ERES AMI SEXT FLEX M	Prec. VL :	45.91	(EUR)	Variation :	-0.174%				
C2	ERES AMI SEXT FLEX P	Prec. VL :	13.06	(EUR)	Variation :	-0.230%				

III. Rapport du Commissaire aux comptes

ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :

ERES GESTION

4, avenue Hoche

75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
ERES GESTION

4, avenue Hoche
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCPE ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

2 | ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 30 décembre 2022



d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

IV. Comptes annuels

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	7 361 298,39	8 201 266,05
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	7 361 298,39	8 201 266,05
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 361 298,39	8 201 266,05
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 317,79	2 538,58
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 317,79	2 538,58
COMPTES FINANCIERS	18 792,82	18 462,25
Liquidités	18 792,82	18 462,25
TOTAL DE L'ACTIF	7 381 409,00	8 222 266,88

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 523 554,42	8 044 375,54
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-8 390,44	317 065,59
Résultat de l'exercice (a,b)	-145 339,31	-152 114,45
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	7 369 824,67	8 209 326,68
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	11 584,33	12 940,20
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	11 584,33	12 940,20
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	7 381 409,00	8 222 266,88

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE : COMPTES ANNUELS 30/12/2022

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE : COMPTES ANNUELS 30/12/2022

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	20,72	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	20,72	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	61,22	161,60
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	61,22	161,60
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-40,50	-161,60
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	147 567,43	150 646,87
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	7 452,73	6 951,39
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-140 155,20	-143 857,08
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-5 184,11	-8 257,37
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-145 339,31	-152 114,45

ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE : COMPTES ANNUELS 30/12/2022

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées sur la base de la valeur liquidative de J-1.

Les titres de l'entreprise admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués au prix de marché. L'évaluation au prix de marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la société de gestion. Ces modalités d'application sont également précisées dans l'annexe aux comptes annuels. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur Légal des Comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du commissaire aux comptes, etc.

Frais facturés au FCPE	Assiette de calcul	Taux barème	Prise en charge FCPE	Prise en charge entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion* part P	Actif net	2.00% max	2.00%max	Néant
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion* part M	Actif net	2.00% max	1.00%max	1.00% max
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion* part H	Actif net	2.20% max	0.20%max	2.00% max
<i>*La société de gestion a opté pour fusionner les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion</i>				
Frais de gestion indirects maximum (hors commission de mouvement)	Actif Net	1.25% max	1.00% max	Néant
Frais règlement/livraison (Clé de répartition de la commission : 100% pour le dépositaire)	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire : 30 euros maximum	100%	Néant
Commission de surperformance directe.	Actif net	Néant	Néant	Néant

(1) Les frais administratifs externes à la Société de Gestion sont pris en charge par AMIRAL GESTION.

• Frais de Recherche

L'ouverture d'un compte de recherche, au sens des articles 314-21 et 314-22 du Règlement Général de l'AMF, par la Société de Gestion, ne s'applique pas à ce FCPE au vu de sa politique d'investissement en fonds de fonds. En cas d'ouverture d'un compte de recherche la Société de Gestion en informera les actionnaires ou porteurs de parts du FCPE par tout moyen.

Autres frais indirects des OPC cibles :

- Les commissions de souscription indirectes sont nulles.
- Les commissions de rachat indirectes sont nulles.
- Les commissions de surperformance indirectes sont calculées en fonction de la pondération des fonds sous-jacent en portefeuille.
- Elle pourra être de 30% TTC maximum, au-delà d'une performance supérieure aux indices de référence tel que prévu dans les prospectus des fonds cibles.
- Les OPC cibles pourront supporter des frais exceptionnels.

Frais exceptionnels et non récurrents en relation avec le FCPE :

Le FCPE supportera en outre soit directement, soit en remboursement d'avance à la Société de Gestion, l'ensemble des dépenses liées aux, impôts, taxes, redevances, droits gouvernementaux et de coûts en vue d'une procédure pour faire valoir un droit.

Pour plus de précisions sur les frais et commissions effectivement facturés à l'OPC, se reporter au DICI ou au rapport annuel du FCPE.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE H	Capitalisation	Capitalisation
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE M	Capitalisation	Capitalisation
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE P	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	8 209 326,68	7 387 830,40
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 401 760,55	1 909 996,05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 024 853,55	-1 394 996,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 585,43	298 074,05
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-16 677,82	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-312,00	-600,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 067 849,42	152 880,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-590 026,50</i>	<i>477 822,92</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-477 822,92</i>	<i>-324 942,75</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-140 155,20	-143 857,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	7 369 824,67	8 209 326,68

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES (*)

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 401 760,55	1 909 996,05
Versements de la réserve spéciale de participation	67 647,40	175 673,09
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	255 678,24	210 029,77
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	223 670,70	300 816,15
Abondements de l'entreprise	641 522,64	865 021,79
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	213 241,57	358 455,25
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	1 024 853,55	1 394 996,91
Rachats	621 955,97	593 723,42
Transferts à destination d'un autre OPC	402 897,58	801 273,49

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION**3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE : COMPTES ANNUELS 30/12/2022

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 792,82	0,25
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	18 792,82	0,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	1 317,79
TOTAL DES CRÉANCES		1 317,79
DETTES		
	Frais de gestion fixe	11 584,33
TOTAL DES DETTES		11 584,33
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-10 266,54

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE H		
Parts souscrites durant l'exercice	55,8117	27 677,44
Parts rachetées durant l'exercice	-125,3089	-60 736,28
Solde net des souscriptions/rachats	-69,4972	-33 058,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	683,8526	
Part ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE M		
Parts souscrites durant l'exercice	620,2771	30 433,02
Parts rachetées durant l'exercice	-101,7642	-4 895,88
Solde net des souscriptions/rachats	518,5129	25 537,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	725,3329	
Part ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE P		
Parts souscrites durant l'exercice	98 689,2713	1 343 650,09
Parts rachetées durant l'exercice	-70 160,1448	-959 221,39
Solde net des souscriptions/rachats	28 529,1265	384 428,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	537 801,2120	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE H	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE : COMPTES ANNUELS 30/12/2022

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE H	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	719,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	176,59
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	257,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	10,61
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	142 691,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Rétrocessions des frais de gestion	3 366,97

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-145 339,31	-152 114,45
Total	-145 339,31	-152 114,45

	30/12/2022	31/12/2021
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE H		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-519,59	-521,84
Total	-519,59	-521,84

	30/12/2022	31/12/2021
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-333,11	-102,66
Total	-333,11	-102,66

	30/12/2022	31/12/2021
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-144 486,61	-151 489,95
Total	-144 486,61	-151 489,95

ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE : COMPTES ANNUELS 30/12/2022

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 390,44	317 065,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-8 390,44	317 065,59

	30/12/2022	31/12/2021
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE H		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-370,61	15 783,12
Total	-370,61	15 783,12

	30/12/2022	31/12/2021
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-38,05	422,86
Total	-38,05	422,86

	30/12/2022	31/12/2021
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7 981,78	300 859,61
Total	-7 981,78	300 859,61

ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE : COMPTES ANNUELS 30/12/2022

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	7 221 185,49	7 387 830,40	8 209 326,68	7 369 824,67
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE H en EUR				
Actif net	343 259,68	315 467,68	412 544,17	325 025,78
Nombre de titres	664,1068	610,4558	753,3498	683,8526
Valeur liquidative unitaire	516,87	516,77	547,61	475,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,62	-1,43	20,95	-0,54
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,99	-0,96	-0,69	-0,75
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE M en EUR				
Actif net	3 978,18	9 714,27	11 009,68	33 245,14
Nombre de titres	77,9181	191,8314	206,8200	725,3329
Valeur liquidative unitaire	51,05	50,63	53,23	45,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,16	-0,14	2,04	-0,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,49	-0,47	-0,49	-0,45
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE P en EUR				
Actif net	6 873 947,63	7 062 648,45	7 785 772,83	7 011 553,75
Nombre de titres	459 523,4338	480 807,3968	509 272,0855	537 801,2120
Valeur liquidative unitaire	14,95	14,68	15,28	13,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,04	-0,04	0,59	-0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,28	-0,27	-0,29	-0,26

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SEXTANT AUTOUR DU MONDE I	EUR	277,737	696 750,48	9,45
SEXTANT BOND PICKING Part A	EUR	6 830,863	722 773,61	9,81
SEXTANT GRAND LARGE N	EUR	8 385,757	3 775 519,37	51,23
SEXTANT TECH I	EUR	28,513	2 166 254,93	29,39
TOTAL FRANCE			7 361 298,39	99,88
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			7 361 298,39	99,88
TOTAL Organismes de placement collectif			7 361 298,39	99,88
Créances			1 317,79	0,02
Dettes			-11 584,33	-0,15
Comptes financiers			18 792,82	0,25
Actif net			7 369 824,67	100,00

Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE M	EUR	725,3329	45,83
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE H	EUR	683,8526	475,28
Parts ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE P	EUR	537 801,2120	13,03